****

****

****

**APPEL A PROJETS**

**AVEC 9 PARTENAIRES PRIVILEGIES DE L’ULB**

Dans le cadre de nos partenariats privilégiés1 avec :

* l’University of California, Berkeley,
* l’Université de Montréal,
* la Waseda University,
* Sorbonne Université,
* l’Universidade de Sao Paulo,
* l’Université de Lausanne
* l’Université de Genève,
* l’Université Ouaga 1 Pr. Joseph Ki-Zerbo
* l’Université de Lubumbashi,

l’ULB lance un appel à projets spécifiques destinés à soutenir et à développer des collaborations académiques et scientifiques entre les deux universités.

L’appel porte sur 3 types de financements :

**Missions académiques et scientifiques IN et OUT**

**Crédits d’impulsion IN et OUT**

**Mission d’échange de bonnes pratiques pour le personnel administratif de l’ULB**

**MISSIONS ACADEMIQUES ET SCIENTIFIQUES IN / OUT**

Ces missions permettent :

* d’inviter à l'ULB, des personnalités scientifiques et académiques des huit partenaires privilégiés ou à un professeur de l’ULB
* de se rendre dans une de ces huit universités,

à des fins de collaboration en matière d'enseignement et/ou de recherche. Elles auront une durée de deux semaines minimum et d’un mois maximum.

Sont pris en charge les frais de voyage et de logement ainsi que les frais de subsistance pour un montant maximum de 3.500,- €. Les frais seront remboursés sur la base de frais réels et le calcul d’un perdiem.

Critères d’appréciation des projets :

* Qualité scientifique du projet ;
* Profils scientifiques du promoteur ULB et du bénéficiaire de l’Université partenaire ;
* Intérêt et importance des retombées en termes de renforcement des collaborations;
* Avis et classement facultaire.

**Date d’introduction des demandes et procédure :**

Les candidatures doivent être envoyées, pour le **27 mai**, **au Service international :** **chantal.ertveld@ulb.be** **ET au décanat de votre faculté.**

Dans un premier temps, le formulaire ad hoc doit être complété en ligne, par le promoteur ULB. Dans un deuxième temps, il doit être envoyé signé, par mail, en version PDF, accompagné des documents suivants (dans un seul fichier) :

* Le formulaire ad hoc ;
* Le CV du demandeur ULB ;
* Le CV du partenaire + liste des publications ;
* Le plan d’activités du bénéficiaire lors de son séjour à l’ULB / dans l’université partenaire;
* L’avis du chef de service ULB complété sur le formulaire ad hoc.

Formulaire de demande de financement :

Missions IN : <https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/514674/lang-fr>

Missions OUT: <https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/123411/lang-fr>

Formulaire d'avis du chef de service du demandeur ULB :

<https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/86146/lang-fr>

Nous attirons votre attention sur le fait que votre candidature sera évaluée par des spécialistes de l’internationalisation (membres de la Commission de Classement des Crédits Internationaux – CCCI) autant que par des spécialistes du domaine. Les autorités de votre faculté assureront un premier classement des demandes.

**Crédits d’impulsion**  **IN / OUT**

Les Crédits d’impulsion sont destinés à stimuler le développement de nouvelles collaborations avec les universités partenaires. Ils prennent en charge les frais de mobilité internationale et les frais d’organisation liés à la préparation de nouveaux projets internationaux :

* d’enseignement (par exemple : création de masters conjoints/internationaux),
* de recherche (par exemple : préparation de demandes de subvention),
* de mise en œuvre de nouvelles activités liées au partenariat privilégié.

Ils concernent les membres du personnel de l’ULB (OUT) ou de l’Université partenaire (IN).

Sont pris en charge les frais de voyage et de séjour, de deux semaines maximum, ainsi que, le cas échéant, les frais d’organisation de réunions à l’ULB pour un montant global maximum de 2.500,- €.

Sont exclus :

* Les demandes de participation à des colloques;
* Les demandes pour l’organisation de colloques;
* Les demandes concernant uniquement des séjours de recherche ou d’enseignement ;
* Les frais d’équipement;
* Les frais de publication.

Les crédits seront attribués sur base des critères suivants :

* Les retombées potentielles pour l’Université, notamment la participation à des projets interuniversitaires de recherche ou d’enseignement introduits auprès des institutions internationales ;
* Le principe de subsidiarité ou de complémentarité : les demandeurs doivent avoir utilisé toutes les autres possibilités de financement internes et externes.

**Date d’introduction des demandes et procédure :**

Les candidatures doivent être envoyées, pour le **30 juin**, au Service international : chantal.ertveld@ulb.be.

Dans un premier temps, le formulaire ad hoc doit être complété en ligne, par le promoteur ULB. Dans un deuxième temps, il doit être envoyé signé, par mail, en version PDF, accompagné des documents suivants (dans un seul fichier) :

* Le formulaire ad hoc
* Le CV du bénéficiaire
* Le CV du partenaire
* Le plan d'activité du bénéficiaire lors de son séjour
* L’avis du chef de service ULB complété sur le formulaire ad hoc.

Formulaire de demande de financement :

Impulsion OUT : <https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/852273/lang-fr>

Impulsion IN: <https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/127938/lang-fr>

Formulaire d'avis du chef de service :

<https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/86146/lang-fr>

Mission d’échange de bonnes pratiques pour le personnel administratif de l’ULB

Les missions d’échanges de bonnes pratiques ont pour objectif de permettre au personnel administratif (PATGS) de l’ULB, l’acquisition de connaissances, de savoir-faire ou de compétences pratiques pouvant lui servir dans son travail et dans son développement professionnel grâce notamment à l’acquisition d’expériences et de bonnes pratiques développées dans l’une des universités partenaires. Elles visent également à aider au développement de la coopération entre personnels administratifs des deux universités.

Sont pris en charge les frais de voyage et de séjour, de deux jours à deux mois, pour un montant global maximum de 2.500,- €.

Les crédits seront attribués sur base des critères suivants :

* Il convient de démontrer l’intérêt de ce séjour pour l’institution, le demandeur et son service ;
* Le demandeur doit soumettre un programme détaillé du séjour comprenant : les objectifs généraux, les résultats escomptés et un agenda de la période de mobilité (via le formulaire en ligne) ;
* Le séjour doit être approuvé et soutenu par le chef de service (via le formulaire ad hoc en ligne).

**Date d’introduction des demandes et procédure :**

Les candidatures doivent être envoyées, pour le **30 juin**, au Service international : chantal.ertveld@ulb.be.

Dans un premier temps, le formulaire ad hoc doit être complété en ligne, par le demandeur. Dans un deuxième temps, il doit être envoyé signé, par mail, en version PDF, accompagné des documents suivants (dans un seul fichier) :

* Le formulaire ad hoc
* Une lettre d’acceptation de l’institution hôte
* L’avis du chef de service ULB complété sur le formulaire ad hoc.

Formulaire de demande de financement : <https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/656565/lang-fr>

Formulaire d'avis du chef de service :

<https://webapps.ulb.ac.be/limesurvey/index.php/86146/lang-fr>

**Informations concernant l’établissement du budget**

Les frais de voyage pris en compte pour l’établissement du budget seront remboursés sur base de justificatifs originaux dans la limite du montant maximum du financement obtenu. Les per diem se calculent sur base du nombre de jours sur place plus ½ jour pour la journée aller et ½ jour pour la journée retour.

* Montants des per diem pour non ulbistes pour les séjours en Belgique : 93 euros
* Montants des per diem pour les ulbistes :
	+ Brésil : 53 euros
	+ Burkina Faso : 80 euros
	+ Canada : 105 euros
	+ France : 95 euros
	+ Japon : 105 euros
	+ République Démocratique du Congo : 105
	+ Suisse : 105 euros
	+ USA : 105 euros

De plus, pour les crédits PATGS, les mobilités dans une institution située en Europe seront couvertes par les fonds du programme Erasmus+ dans la limite du budget disponible et dans le respect des règles imposées par la Commission européenne\*. Les remboursements pourront éventuellement être complétés par les fonds propres de l’Université. Pour les mobilités dans une institution hors Europe, elles seront entièrement financées par les fonds propres de l’université.

\*Un forfait est calculé suivant les règles de l’UE, en fonction du pays de destination et de la durée de la mission pour les frais de voyage et de séjour (voir les taux 2018 [ICI](http://www.ulb.ac.be/enseignements/cpe/cpedocs/TAUX2018.pdf)).